

eCH-0259 – Norme concernant les données Émoluments

Nom	Norme concernant les données Émoluments
eCH-nombre	eCH-0259
Catégorie	Norme
Degré de maturité	Défini
Version	1.0.0
Statut	Approuvé
Date de décision	2023-02-23
Date de publication	2022-12-16
Remplace la version	-
Conditions préalables	-
Annexes	eCH-0259-1-0.xsd
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	Groupe spécialisé Référencement d'objets Rainer Oggier, canton Valais (rainer.oggier@admin.vs.ch) Martin Stingelin, Stingelin Informatik GmbH (martin.stingelin@stingelin-informatik.com)
Éditeur / distribution	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

Les émoluments jouent un rôle dans divers cas d'application. La présente norme définit les caractères et la structure des données indispensables à l'échange de renseignements concernant les émoluments perçus dans le cadre d'annonces spécifiques de normes d'interface eCH. Elle se propose en outre de compléter la structure par d'autres caractères propres à un contexte d'application spécifique.

Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Statut	4
1.2	Champ d'application.....	4
1.3	Notation	4
1.4	Principes	4
2	Spécification	5
2.1	Modèle de données.....	5
2.2	Types de données.....	5
2.2.1	Émoluments – fee	5
2.2.1.1	Identificateur de position – positionIdentification	7
2.2.1.2	Description des émoluments – feeDescription.....	7
2.2.1.2.1	Langue – language	7
2.2.1.2.2	– feeDescription.....	8
2.2.1.3	Unité – unit.....	8
2.2.1.4	Détails du montant – amountDetail	8
2.2.1.4.1	Quantité – quantity.....	8
2.2.1.4.2	Prix unitaire – unitPrice	9
2.2.1.5	Montant – amount	9
2.2.1.6	Information sur la taxe sur la valeur ajoutée – vatInfo	9
2.2.1.6.1	Taux de TVA – vatRate.....	10
2.2.1.6.2	Code de TVA – vatCode	10
2.2.1.7	Renseignements concernant l'organisme percevant les émoluments – feeChargingAuthorityInfo	10
2.2.1.7.1	Nom de l'organisme percevant les émoluments – feeChargingAuthorityName ..	11
2.2.1.7.2	Numéro de téléphone – phoneNumber	11
2.2.1.7.3	Adresse e-mail – emailAddress	11
2.2.1.8	Base juridique – legalBasis	11
2.2.1.9	Base de calcul – calculationBase.....	12
2.2.1.10	Type d'émoluments – feeType	12

2.2.1.11	Élément désigné – namedElement.....	12
2.2.1.12	Nom de l'élément – elementName	13
2.2.1.13	Décimale – decimal.....	13
2.2.1.14	Texte – text	13
2.2.1.14.1	Texte libre – freeText.....	14
2.2.1.15	Extension – extension	14
2.3	Exemple d'utilisation	14
3	Sécurité	15
4	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	16
5	Droits d'auteur.....	16
	Annexe A – Références & bibliographie	17
	Annexe B – Collaboration & vérification.....	17
	Annexe C – Abréviations et glossaire.....	17
	Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	17
	Annexe E – Liste des illustrations.....	18
	Annexe F – Dépendances	18

1 Introduction

1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité des experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.2 Champ d'application

Dans différents cas de figure, l'échange d'informations relatives aux émoluments est une nécessité. Aussi divers que soient ces cas, il est tout à fait possible de normaliser les informations à échanger concernant les émoluments. La présente norme concernant les données est conçue de manière à permettre le traitement exclusivement au niveau de la norme appelante, du rapport entre les émoluments et les identificateurs pertinents pour le cas d'application spécifique. Qui plus est, la présente norme propose une possibilité pré-structurée d'échanger d'autres éléments encore inconnus au moment d'élaborer la norme eCH-0259.

1.3 Notation

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots, ont les significations suivantes:

IMPÉRATIF: La personne responsable doit réaliser l'objectif.

RECOMMANDÉ: La personne responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.

FACULTATIF: La personne responsable est libre de choisir si elle souhaite réaliser l'objectif ou non.

1.4 Principes

- **[IMPÉRATIF]** Tous les éléments connus doivent toujours être fournis, même lorsque l'élément correspondant est facultatif. Si un élément facultatif n'est plus livré, le cas de figure n'est plus avéré et peut être effacé dans le système destinataire.
- **[IMPÉRATIF]** Les bases juridiques applicables sont déterminantes pour l'échange des données décrites dans cette norme. Le fait que des éléments sont définis comme facultatifs dans cette norme ne sous-entend pas qu'ils ne doivent pas être échangés.
- **[RECOMMANDÉ]** Les dates et heures doivent être transmises en UTC.
- **[IMPÉRATIF]** Les émoluments doivent toujours être fournis sous forme de montant en CHF.

2 Spécification

2.1 Modèle de données

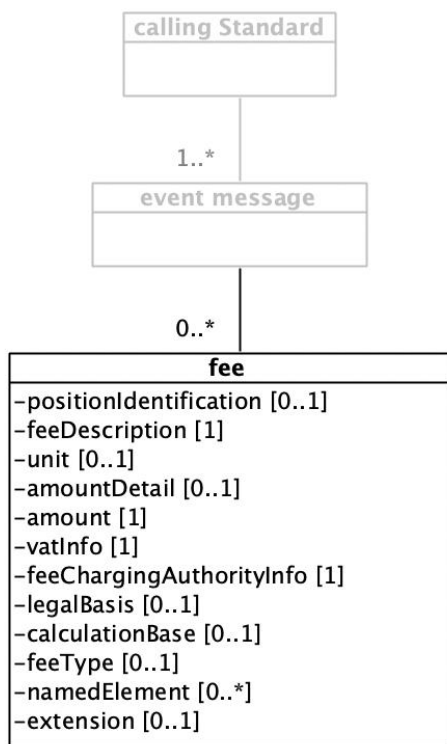


Figure 1: Modèle de données

La présente norme concernant les données traite exclusivement de l'entité Émoluments (fee). Le contexte de chaque UseCase doit être établi dans la norme appelante (calling Standard) et ses annonces (event message). Les caractères des émoluments sont décrits au chapitre 2.2.1.

2.2 Types de données

2.2.1 Émoluments – fee

Définition

Structure générale pour la représentation des émoluments.

Les caractères échangés sont les suivants:

- Identificateur de position (facultatif) – positionIdentification, voir chapitre 2.2.1.1
- Description des émoluments (impératif) – feeDescription, voir chapitre 2.2.1.2
- Unité (facultatif) – unit, voir chapitre 2.2.1.3
- Détail du montant (facultatif) – amountDetail, voir chapitre 2.2.1.4
- Montant (impératif) – amount, 2.2.1.5

- Informations sur la TVA (impératif) – vatInfo, voir chapitre 2.2.1.6.
- Renseignements concernant l'organisme percevant les émoluments (impératif) – feeChargingAuthorityInfo, voir chapitre 2.2.1.7
- Base juridique (facultatif) – legalBasis, voir chapitre 2.2.1.8
- Base de calcul (facultatif) – calculationBase, voir chapitre 2.2.1.9
- Type d'émoluments (facultatif) – feeType, voir chapitre 2.2.1.10
- Élément nommé (facultatif, récurrent) – namedElement, voir chapitre 2.2.1.11.
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 2.2.1.14.1

Format d'échange:

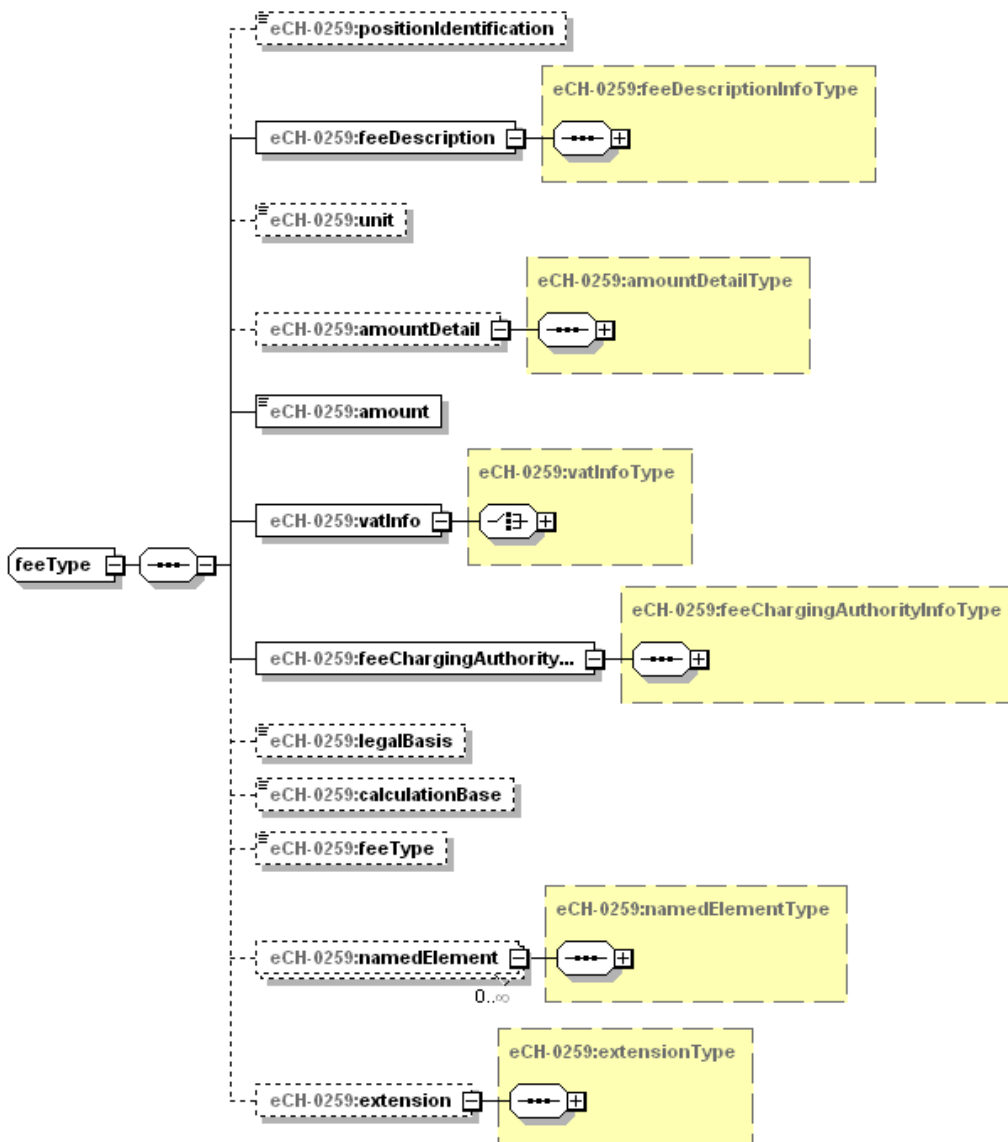


Figure 2: feeType

2.2.1.1 Identificateur de position – positionIdentification

Définition

Identificateur de position de l'organisme émetteur. Définit l'ordre dans lequel doivent être répertoriés les émoluments.

[RECOMMANDÉ] L'organisme destinataire doit tenir compte de l'ordre spécifié par l'organisme émetteur dans son traitement et sa présentation des émoluments.

Format d'échange:

xs:nonNegativInteger

2.2.1.2 Description des émoluments – feeDescription

Définition

Désignation des émoluments dans les langues pertinentes.

Les caractères échangés sont les suivants:

- Langue (impératif) – language, voir chapitre 2.2.1.2.1
- Désignation des émoluments (impératif) – feeDescription, voir chapitre 2.2.1.2.2

Format d'échange:

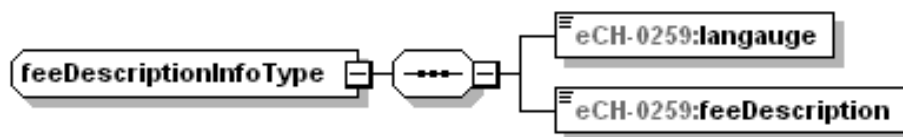


Figure 3: feeDescriptionType

2.2.1.2.1 Langue – language

Définition

Langue de désignation des émoluments

- de = allemand
- fr = français
- it = italien
- rm = romanche
- en = anglais
- autres langues selon [ISO 639-1]

Format d'échange:

xs:token(2)

2.2.1.2.2 – feeDescription

Définition

Texte libre de 500 caractères maximum concernant la désignation des émoluments dans la langue correspondante.

Format d'échange:

xs:token(500)

2.2.1.3 Unité – unit

Définition

Texte libre de 100 caractères maximum, servant à spécifier dans quelle unité est indiquée la quantité (voir chapitre 2.2.1.4.1) pour le calcul du montant (voir chapitre 2.2.1.5).

Exemple pièce = «**Piece**», pourcentage = «**Percentage**»

[IMPÉRATIF] Les renseignements doivent être transmis en anglais conformément aux règles établies par la norme [eCH-0018].

[RECOMMANDÉ] Si des renseignements autres que «**Piece**» ou «**Percentage**» sont utilisés, les renseignements correspondants doivent être décidés entre eux par les partenaires d'interface.

Format d'échange:

xs:token(100)

2.2.1.4 Détails du montant – amountDetail

Définition

Renseignements détaillés concernant la composition du montant des émoluments (voir chapitre 2.2.1.5).

Les caractères échangés sont les suivants:

- Quantité (impératif) – quantity, voir chapitre 2.2.1.4.1
- Prix unitaire (impératif) – unitPrice, voir chapitre 2.2.1.4.2

Format d'échange:

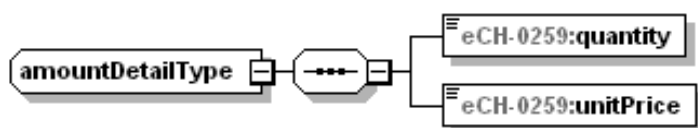


Figure 4: amountDetailType

2.2.1.4.1 Quantité – quantity

Définition

Indication de la quantité pour le calcul du montant (voir chapitre 2.2.1.5) sur la base du prix unitaire (voir chapitre 2.2.1.4.2)

Format d'échange:

xs:decimal(14,5)

2.2.1.4.2 Prix unitaire – unitPrice

Définition

Prix unitaire pour le calcul du montant (voir chapitre 2.2.1.5) sur la base de la quantité (voir chapitre 2.2.1.4.1).

[IMPÉRATIF] Le prix unitaire doit toujours être indiqué hors taxes.

Format d'échange:

xs:decimal(14,5)

2.2.1.5 Montant – amount

Définition

Montant des émoluments.

[IMPÉRATIF] Si la quantité (voir chapitre 2.2.1.4.1) et le prix unitaire (voir chapitre 2.2.1.4.2) sont transmis, le montant doit correspondre au calcul Quantité x Prix unitaire.

[IMPÉRATIF] Le montant doit toujours être indiqué hors taxes

Format d'échange:

xs:decimal(14,2)

2.2.1.6 Information sur la taxe sur la valeur ajoutée – vatInfo

Définition

Renseignements concernant la taxe sur la valeur ajoutée.

Les caractères échangés sont les suivants:

soit

- Pas d'assujettissement à la TVA (impératif) – noVat

soit

- Taux de TVA (impératif) – vatRate, voir chapitre 2.2.1.6.1.

soit

- Code de TVA (impératif) – vatCode, voir chapitre 2.2.1.6.2.

soit

- Taux de TVA (impératif) – vatRate, voir chapitre 2.2.1.6.1.
- Code de TVA (impératif) – vatCode, voir chapitre 2.2.1.6.2.

Format d'échange:

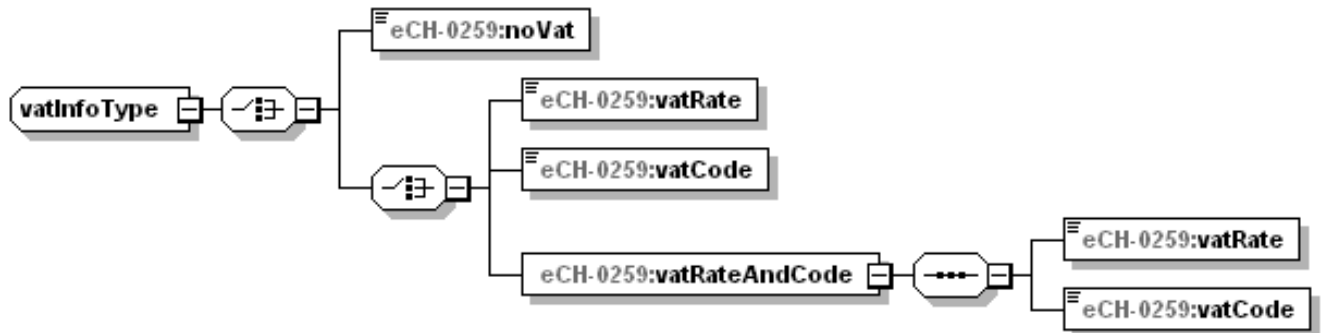


Figure 5: vatInfoType

2.2.1.6.1 Taux de TVA – vatRate

Définition

Taux de TVA en pourcentage.

Format d'échange:

xs:decimal(5,3)

2.2.1.6.2 Code de TVA – vatCode

Définition

Description textuelle du taux de TVA à appliquer.

[RECOMMANDÉ] Il appartient aux partenaires d'interface de définir entre eux les codes à échanger.

Format d'échange:

xs:token(50)

2.2.1.7 Renseignements concernant l'organisme percevant les émoluments – feeChargingAuthorityInfo

Définition

Renseignements concernant l'organisme qui perçoit les émoluments.

Les caractères échangés sont les suivants:

- Identificateur d'entreprise IDE (facultatif) – uid, voir [eCH-0097:uidStructureType]
- Nom de l'organisme percevant les émoluments (impératif) – feeChargingAuthorityName, voir chapitre 2.2.1.7.1
- Adresse (facultatif) – address, voir [eCH-0010:addressInformationType]
- Numéro de téléphone (facultatif) – phoneNumber, voir chapitre 2.2.1.7.2
- Adresse e-mail (facultatif) – emailAddress, voir chapitre 2.2.1.7.3

Format d'échange:

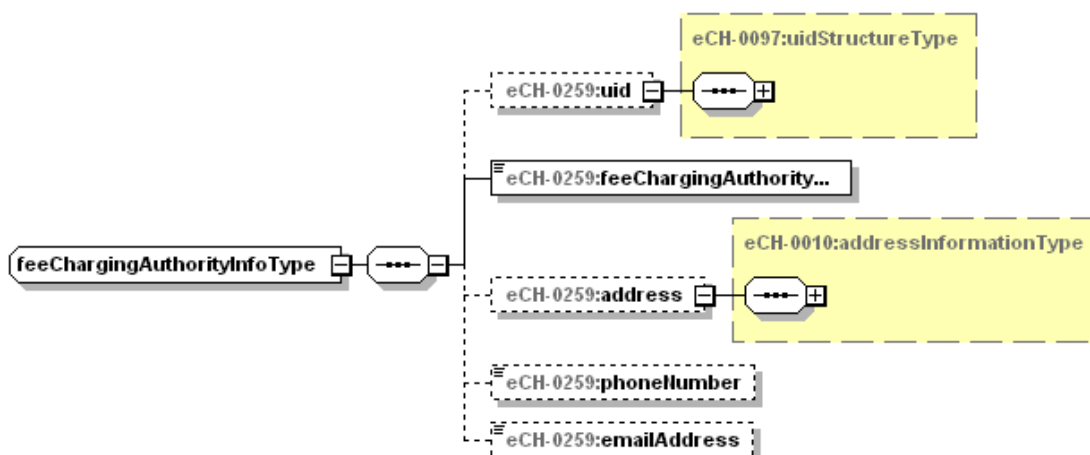


Figure 6: feeChargingAuthorityInfoType

2.2.1.7.1 Nom de l'organisme percevant les émoluments – feeChargingAuthorityName

Définition

Nom / désignation de l'organisme qui perçoit les émoluments.

Format d'échange:

xs:token(255)

2.2.1.7.2 Numéro de téléphone – phoneNumber

Définition

Numéro de téléphone auquel l'organisme percevant les émoluments est joignable.

Format d'échange:

xs:string(20)

2.2.1.7.3 Adresse e-mail – emailAddress

Définition

Adresse électronique à laquelle l'organisme percevant les émoluments est joignable.

Format d'échange:

xs:string(100)

2.2.1.8 Base juridique – legalBasis

Définition

Texte libre pour la spécification des bases juridiques correspondantes pour la perception des émoluments.

Format d'échange:

xs:token(1000)

2.2.1.9 Base de calcul – calculationBase

Définition

Texte libre pour la spécification de la base de calcul des émoluments.

Format d'échange:

xs:token(1000)

2.2.1.10 Type d'émoluments – feeType

Définition

Désignation du type d'émoluments. p. ex. Frais d'autorisation, frais de raccordement.

[IMPÉRATIF] Les renseignements doivent être transmis en anglais conformément aux règles établies par la norme [eCH-0018].

[RECOMMANDÉ] Il appartient aux partenaires d'interface de définir entre eux les types d'émoluments à échanger.

Format d'échange:

xs:token(255)

2.2.1.11 Élément désigné – namedElement

Définition

Sert de possibilité d'extension pour pouvoir transmettre de manière ciblée des éléments non définis dans la norme.

[IMPÉRATIF] Lors de l'utilisation de cet élément, il convient de définir entre partenaires de l'interface quelles données doivent être transmises avec cet élément.

Les caractères échangés sont les suivants:

- Nom d'élément (impératif) – elementName, voir chapitre 2.2.1.12
- soit
 - Décimales (impératif) – decimal, voir chapitre 2.2.1.13soit
- soit
 - Texte (impératif) – text, voir chapitre 2.2.1.14soit
- soit
 - Date (impératif) – date, xs:date

Format d'échange:

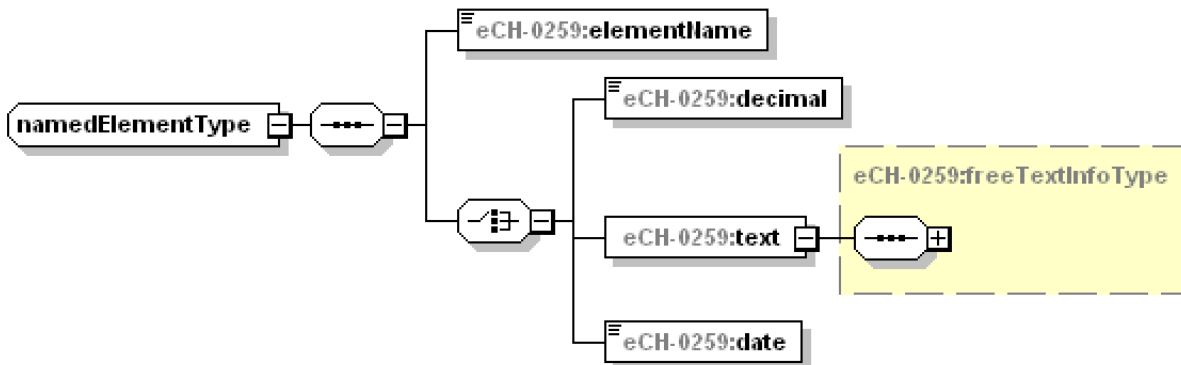


Figure 7: namedElementType

2.2.1.12 Nom de l'élément – elementName

Définition:

Nom de l'élément dont la valeur est transmise.

Format d'échange:

xs:token(500)

2.2.1.13 Décimale – decimal

Définition:

Valeur décimale avec 3 chiffres après la virgule.

Format d'échange:

xs:decimal(14,5)

2.2.1.14 Texte – text

Définition:

Texte libre de 500 caractères maximum dans les langues concernées.

Les caractères échangés sont les suivants:

- Langue (impératif) – language, voir chapitre 2.2.1.2.1
- Texte libre (impératif) – freeText, voir chapitre 2.2.1.14.1

Format d'échange:

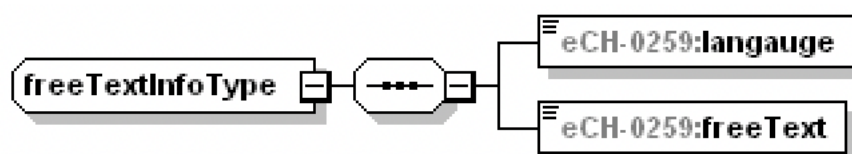


Figure 8: freeTextInfoType

2.2.1.14.1 Texte libre – freeText

Définition

Texte libre de 500 caractères maximum.

Format d'échange:

xs:token(500)

2.2.1.15 Extension – extension

Définition

Point d'extension pour les extensions spécifiques au canton, respectivement extensions

Format d'échange:

xs:anyType

2.3 Exemple d'utilisation

Le mode d'utilisation est déterminé dans la norme appelante. La référence à l'«objet générateur d'émoluments», doit être établie dans l'annonce de la norme appelante. p. ex. S'il est question d'émoluments relatifs à un chien dans une annonce autorisant plusieurs chiens par propriétaire de chiens, la structure pour les émoluments doit alors être ajoutée au niveau du chien.

L'exemple suivant montre comment les émoluments peuvent être indiqués dans le cadre de l'annonce eCH-0211 «Notifier la décision» (eventNotice) pour une demande de permis de construire spécifique.

À des fins d'utilisation, la norme eCH-0259 doit être importée dans la norme appelante.

import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0129/6/eCH-0129-6-0.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0129/6
import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0058/5/eCH-0058-5-0.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0058/5
import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0010/6/eCH-0010-6-0.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0010/6
import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0097/2/eCH-0097-2-0.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0097/2
import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0147/1/eCH-0147T0.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0147/1
import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0147/1/eCH-0147T2.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0147/1
import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0044/4/eCH-0044-4-1.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0044/4
import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0007/6/eCH-0007-6-0.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0007/6
import	loc: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0259/1/eCH-0259-1-0.xsd	ns: http://www.ech.ch/xmins/eCH-0259/1
simpleType	eventTypeType	ann:
simpleType	messageTypeType	ann:

Figure 9: p. ex. Schéma XML Importation dans une norme appelante

La structure tirée de la norme eCH-0259 doit ensuite être intégrée dans les annonces dans lesquelles doivent être transmis les émoluments. La cardinalité, quant à savoir si un seul ou, le cas échéant, plusieurs émoluments doivent être transmis, est stipulée dans la norme appelante. L'exemple suivant part du principe qui veut que plusieurs émoluments (fee) doivent être possibles, de manière facultative, dans l'annonce «Notifier la décision» (eventNotice) pour une demande de permis de construire spécifique «planningPermissionApplicationIdentification».

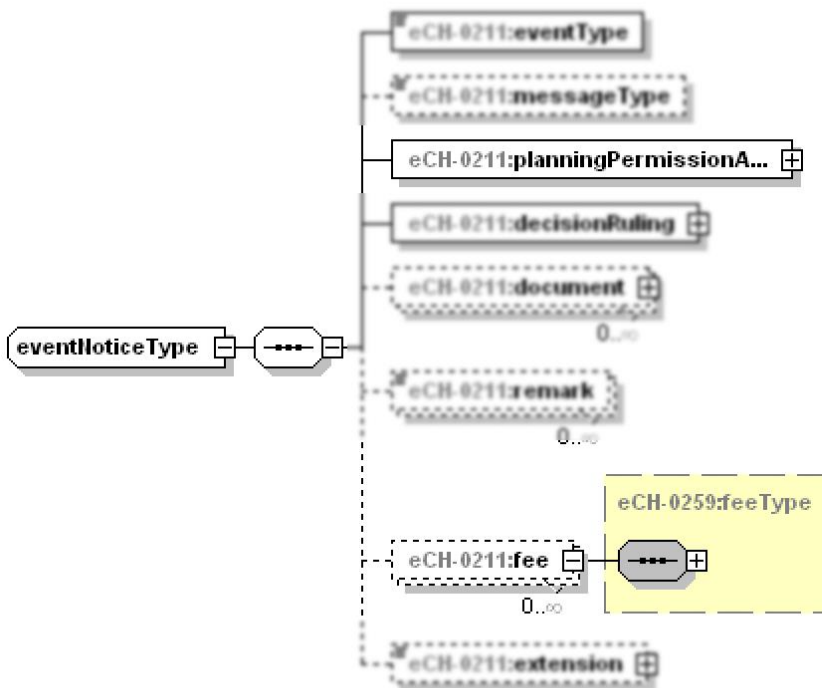


Figure 10: p. ex. Utilisation dans une annonce

3 Sécurité

La définition des formats d'échange en soi ne pose pas de problèmes affectant la sécurité. Si les données spécifiées dans la présente norme doivent être échangées par voie électronique, les partenaires d'interface doivent s'assurer que les bases juridiques requises sont bien réunies. La confidentialité et l'intégrité des données transmises doivent être garanties lors de l'échange des données.

4 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par les utilisateurs sur la base des documents qu'elle met à disposition. Les utilisateurs sont tenus d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité des utilisateurs.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que les utilisateurs pourraient subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

5 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Ils s'engagent toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou leurs droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

Aucune

[eCH-0010]	Norme concernant les données Adresse postale, V6.0
[eCH-0018]	XML Best Practices, V2.0
[eCH-0097]	Norme concernant les données Identification des entreprises, V2.0
[eCH-0211]	Norme d'interface Demande de permis de construire, V2.0
[ISO 639-1]	ISO Language codes
[RFC2119]	Key word for use in RFCs to indicate Requirement Levels

Annexe B – Collaboration & vérification

Caduff Luzian	Canton Thurgovie
Haller Stefan	Linkyard
Oggier Rainer	Canton Valais
Stingelin Martin	Stingelin Informatik
Tinner Martin	CMIAG

Annexe C – Abréviations et glossaire

TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UTC	Coordinated Universal Time

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Il s'agit de la première version.

Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1: Modèle de données	5
Figure 2: feeType.....	6
Figure 3: feeDescriptionType	7
Figure 4: amountDetailType	8
Figure 5: vatInfoType	10
Figure 6: feeChargingAuthorityInfoType.....	11
Figure 7: namedElementType	13
Figure 8: freeTextInfoType.....	13
Figure 9: p. ex. Schéma XML Importation dans une norme appelante	14
Figure 10: p. ex. Utilisation dans une annonce.....	15
Figure 11: Dépendances.....	18

Annexe F – Dépendances

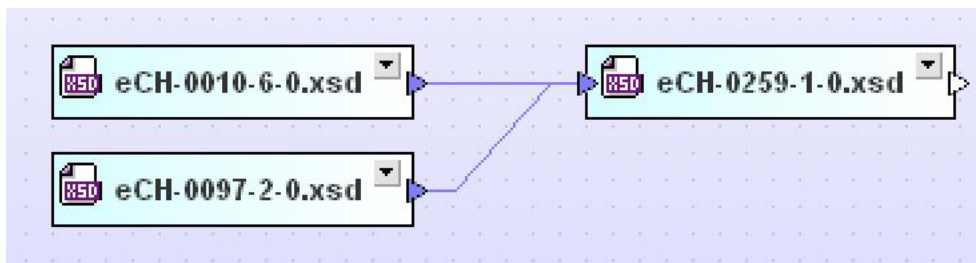


Figure 11: Dépendances